

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

*Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue lundi 10 février 2020, à 19h00 à la salle du conseil située au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.*

*Sont présents : Monsieur Guy Roy, maire*

*Messieurs les conseillers André Giguère*

*Jason Nadeau*

*François Paré*

*Alain Faucher*

*Valmond Lessard*

*Daniel Paré*

*La directrice générale et secrétaire-trésorière Marie-France Létourneau est présente.*

*La directrice générale et secrétaire trésorière invoque l'article 157c.m. afin de valider cette séance extraordinaire par le fait que tous les membres du conseil sont présents.*

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

*Le maire fait l'ouverture de la séance.*

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.*

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire*
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour*
- 3. Engagement de la secrétaire-trésorière adjointe*
- 4. Adoption du règlement 2020-03-266, imposant le taux de compensation fiscale municipale*
- 5. Salle et période de questions*
- 6. Programme Emplois d'été Canada*
- 7. Mémoire à déposer au BAPE*
- 8. Nomination d'un jeune afin de siéger au Comité Jeunesse*
- 9. Varia, si tous présents*
- 10. Levée de la séance extraordinaire*

2020-02-3765

*Il est proposé par le conseiller Daniel Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.*

### **3. ENGAGEMENT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

2020-02-3766

*Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité que Mme Valérie Samson soit engagé comme secrétaire-trésorière adjointe aux conditions décrits dans la convention collective.*

### **4. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-03-266, IMPOSANT LE TAUX DE COMPENSATION FISCALE MUNICIPALE**

*Attendu que le conseil de la municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus a adopté le budget de l'exercice financier 2020 le 16 décembre 2019;*

*Attendu que l'avis de motion a été donné et le projet du règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 février 2020;*

*Attendu qu'il a lieu d'imposer et de prélever, dans les limites fixées par les lois, par voie de taxation directe ou de compensation annuelle afin de s'acquitter des dépenses de fonctionnement et d'investissement quelconque dans les limites de ses attributions;*

2020-02-3767

*En conséquence, il est proposé par le conseiller Alain Faucher, appuyé le conseiller Jason Nadeau et résolu que soit ordonné et statué ce qui suit, à savoir :*

**ARTICLE 1**

*Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement*

**ARTICLE 2**

*Il peut être imposé et prélevé une compensation annuelle équivalente au montant total des sommes qui serait dû par l'application des taux de taxes municipales, des compensations ou des modes de tarification sur tout immeuble visé par les paragraphes 4 et 5 de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale. Il sera imposé et prélevé une compensation équivalente au taux de la taxe foncière annuelle du 100 \$ d'évaluation sur tout immeuble visé par les paragraphes 4 et 5 de l'article 204 de la loi sur la fiscalité municipale.*

**ARTICLE 3**

*Au sens du présent règlement, le débiteur est défini comme étant le propriétaire au sens de la loi sur la fiscalité municipale au nom duquel une unité d'évaluation est inscrite au rôle d'évaluation ou dans le cas d'immeubles visés par la Loi sur la fiscalité municipale, la personne tenue au paiement des taxes foncières ou compensation imposées sur cet immeuble, qu'il soit habité ou non, ou de la somme qui en tient lieu.*

**ARTICLE 4**

*Toute disposition antérieure inconciliable avec le présent règlement est abrogée.*

**ARTICLE 5**

*Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.*

*Adopté à l'unanimité*

**5. PRÉSENTATION D'UN PROJET AU PROGRAMME D'EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2020**

*ATTENDU QUE la Municipalité souhaite présenter une demande de subvention dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2020 afin d'embaucher deux étudiants;*

*ATTENDU QU'un(e) préposé(e) à l'accueil doit être engagé(e) afin d'accueillir et d'accompagner les visiteurs qui empruntent les sentiers de marche ainsi qu'un(e) préposé(e) à la mise à niveau d'un site récréotouristique ;*

*ATTENDU QUE le gouvernement du Canada participe activement, par l'octroi d'une aide financière, à l'embauche d'étudiants en saison estivale;*

*ATTENDU QUE Mme Sylvie Mercier, secrétaire-trésorière adjointe, est désignée pour agir au nom de la Municipalité et autorisée à signer tous les documents nécessaires à la présentation de la demande dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2020;*

2020-02-3768

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu unanimement, de présenter une demande d'aide financière au programme Emplois d'été Canada 2020 pour l'embauche de deux étudiants (es) pour le Sentier des Mineurs pour l'été 2020.*

#### **6. MÉMOIRE SUR L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DE L'AMIANTE ET DES RÉSIDUS MINIERES AMIANTÉS À DÉPOSER AU BAPE**

*La municipalité déposera sa mémoire le 12 février 2020 à la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).*

#### **7. RECRUTEMENT COMITÉ JEUNESSE**

*La MRC des Appalaches amorcera sous peu sa démarche de consultation visant l'élaboration d'une stratégie jeunesse et d'un plan d'action en faveur des jeunes de 15-29 ans. Afin de maximiser la représentativité du territoire dans le projet, elle sollicite notre collaboration en désignant un jeune de notre municipalité pour siéger sur le comité jeunesse. Monsieur François Paré, conseiller communiquera avec deux jeunes de la municipalité à savoir leur intérêt à siéger sur ce comité.*

#### **8. VARIA**

- *Forum régional sur le plan régional des milieux humides et hydriques de la Chaudière-Appalaches*

2020-02-3769

*Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et la directrice générale ou secrétaire-trésorière adjointe à assister à ce forum qui se tiendra le 26 février prochain au Centre Caztel à Ste-Marie et que tous les frais inhérents à ce forum seront défrayés par la municipalité.*

#### **9. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

2020-02-3770

*Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.*

*Guy Roy  
Maire*

*Marie-France Létourneau  
Dir. générale/secrétaire-trésorière*